

Técou, le 15/02/2021

Préfecture du Tarn
Service de coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et des affaires
foncières
Place de la Préfecture
81 013 ALBI cedex 9

Dossier suivi par : DANESIN Cécile
Direction : Aménagement
Service : Urbanisme
Coordonnées : cecile.danesin@gaillac-graulhet.fr

Objet : Demande d'organisation des enquêtes publiques des trois Sites Patrimoniaux Remarquables sur les communes de Castelnaud-de-Montmiral, Rabastens, Puycelsi - Larroque

Madame la Préfète,

La communauté d'agglomération a prescrit le lancement de l'élaboration de 3 Sites patrimoniaux Remarquables sur les communes de Castelnaud-de-Montmiral, Rabastens, Puycelsi - Larroque en date du 12 février 2018, modifiée le 15 juillet 2019 pour intégrer la commune de Larroque dans le site patrimonial remarquable de Puycelsi.

Les projets de création des trois Sites Patrimoniaux Remarquables ont été arrêtés par délibération du conseil de communauté le 15 juillet 2019. Ils ont été présentés à la Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine le 12 novembre 2019 et ont reçu un avis favorable de sa part.

Conformément à l'article L. 631-2 du code du Patrimoine, j'ai à présent l'honneur de vous solliciter afin de piloter l'organisation des enquêtes publiques relatives aux projets de création des trois Sites Patrimoniaux Remarquables sur les communes de Castelnaud-de-Montmiral, Rabastens, Puycelsi et Larroque.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de toute ma considération.

Paul SALVADOR
Président



Copies :

M. le Maire de Castelnaud-de-Montmiral
M. le Maire de Puycelsi
Mme le Maire de Larroque
M. le Maire de Rabastens
M. l'Architecte des Bâtiments de France du Tarn
M. le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles